

## Comment rendre le gouvernement plus représentatif ?

### Sommaire

Les citoyens ont l'impression que leurs droits sont bafoués par le système de scrutin majoritaire uninominal à un tour. Ce sentiment pourrait toutefois être atténué en faisant participer les candidats et les électeurs à un vaste débat sur la façon dont les candidats représenteront les intérêts variés de leurs électeurs. En théorie, le système de scrutin à plusieurs tours devrait permettre aux électeurs et aux candidats de participer davantage à l'élection. En pratique, le mode de scrutin proportionnel transférable est la voie concrète pour y arriver.

### Améliorer le processus de vote par un scrutin à plusieurs tours

L'objectif souhaité des élections au Canada est que dans chaque circonscription, les citoyens élisent un représentant qui défendra leurs intérêts. Après son élection, le député est chargé non seulement de représenter sa circonscription, mais également d'adhérer à ligne du parti auquel il appartient. Souvent, ceux qui n'ont pas voté pour le candidat élu ont donc l'impression que ce dernier ne représente pas adéquatement leurs intérêts. Par ailleurs, si plusieurs candidats se présentent aux élections dans une circonscription, il est possible que le candidat élu à l'issue du scrutin majoritaire uninominal à un tour ait reçu moins du tiers des votes. Les citoyens de la circonscription auront probablement l'impression que ce député représentera principalement les intérêts du parti.

Pour que les électeurs sentent réellement que leur député représente leurs intérêts, il peut leur être avantageux d'avoir soutenu activement ce député tout au long du processus électoral. Le scrutin à plusieurs tours est une solution efficace à cet égard. En éliminant les candidats les moins populaires, l'un après l'autre, au moyen de votes, les électeurs ont la possibilité de choisir le candidat qui représente le mieux leurs vues. En pratique, il est recommandé qu'une élection partielle soit tenue dans les 30 jours suivant une élection générale, si le candidat élu n'a pas obtenu 50 % plus 1 % de tous les votes exprimés. L'élection partielle serait réservée aux candidats qui ont obtenu 10 % plus 1 % de tous les votes exprimés et devrait exclure au moins un candidat s'étant présenté au scrutin précédent.

Le mode de scrutin à plusieurs tours répondrait mieux aux besoins des électeurs dans chacune des circonscriptions puisqu'il forcerait les candidats à tenir compte des

préoccupations et de la mobilisation des électeurs qui, ultimement, choisiront le candidat qui les représentera. Certains supposent que les candidats connaîtraient mieux les préoccupations de leurs électeurs et tenteraient d'y répondre comme arguments formulés au cours de la campagne électorale.

### Améliorer le processus de vote

Bien que le système actuel des bulletins de vote sur support papier soit excellent, il serait approprié de prendre un virage numérique. L'Agence du revenu du Canada possède une identification électronique pour chaque contribuable. Toutes les personnes qui ont le droit de voter aux élections canadiennes devraient également être incluses dans ce système. Cette base de données pourrait constituer une liste permanente d'électeurs. Elle pourrait être utilisée pour le système actuel de bulletins papier et pour un système électronique complémentaire. Le système électronique permettrait le vote par anticipation ainsi que le vote à distance le jour de l'élection. Ainsi, les électeurs n'auraient pas à se rendre au bureau de vote. Il est important de souligner que le système électronique faciliterait l'exécution du mode de scrutin proportionnel transférable.

### Mode de scrutin proportionnel transférable : une solution de rechange pratique au scrutin à plusieurs tours.

Bien qu'en théorie le mode de scrutin à plusieurs tours soit préférable, on reconnaît que ce système n'est pas pratique puisque les ressources politiques ne sont pas disponibles pour alimenter ce long processus. Nombre des avantages du système de scrutin à plusieurs tours pourraient être offerts par le mode de scrutin proportionnel. Ce mode permettrait d'élire deux candidats selon un premier et un deuxième choix. Si aucun candidat n'obtient 50 % des voix, toutes les voix accordées aux seconds choix seraient ajoutées aux voix des autres candidats. Ce processus de transfert pourrait être répété jusqu'à ce que l'on obtienne une majorité claire. Il est à espérer que ce système encouragera les candidats à proposer des politiques qui plairont à une vaste base d'électeurs dans leur circonscription, et que les électeurs, à leur tour, examineront le programme des différents candidats avant de les classer au moment du vote.

G. Rapley Bunting

Le 20 septembre 2016